

# POLE D'ECHANGES MULTIMODAL D'AVIGNON CENTRE

## CONVENTION DE FINANCEMENT DES ETUDES DE PROJET ET DES TRAVAUX DE REALISATION

### AVENANT 3



**Entre :**

- La **Région Provence Alpes Côte d'Azur**, représentée par le Président du Conseil régional Monsieur Renaud MUSELIER dûment habilité à cet effet par délibération du Conseil régional n°..... en date du.....,  
**Et dénommée** ci-après « la Région »,
  
- La **Communauté d'Agglomération du Grand Avignon**, représentée par son Président, Monsieur Joël GUIN, dûment habilité par la délibération n° .....  
**Et désignée** ci-après par « le Grand Avignon »
  
- La **Ville d'Avignon**, représentée par son Maire, Madame Cécile HELLE, dûment habilitée par la délibération n°.....  
**Et désignée** ci-après par « la Ville »
  
- **SNCF Gares & Connexions**, Société anonyme au capital de 213.710.030 euros, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le N°507 523 801, dont le siège social se trouve au 16, avenue d'Ivry, 75013 Paris, représentée à l'effet des présentes par Monsieur Jérôme BINI, Directeur Régional des Gares Sud, élisant domicile au 4 rue Léon Gozlan – CS 70014 – 13331 Marseille Cedex 03, dûment habilité à cet effet  
**Et désignée** ci-après par « SNCF Gares & Connexions »

La Région, le Grand Avignon, la Ville d'Avignon et SNCF Gares & Connexions sont désignés collectivement par les « Partenaires » et individuellement par le « Partenaire ».

**Vu :**

- La loi n°85-704 du 12 juillet 1985 sur la maîtrise d'ouvrage publique,
- La loi n°2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées,
- La loi du 4 août 2014 portant réforme ferroviaire et ses décrets d'application,
- La délibération n° 17-696 du 7 juillet 2017 de la Région approuvant la convention relative au financement des études d'avant-projet du pôle d'échanges multimodal de la gare d'Avignon centre,
- La délibération n°50 du 26 juin 2017 de la Communauté d'agglomération du Grand Avignon approuvant la convention de financement des études d'avant-projet du pôle d'échanges multimodal de la gare d'Avignon centre,
- La délibération n° 2017-08-008 du 27 septembre 2017 de la Ville d'Avignon approuvant la convention de financement des études d'avant-projet du pôle d'échanges multimodal de la gare d'Avignon centre,
- La délibération n° 18-674 du 18 octobre 2018 de la Région approuvant le versement à la commune d'Avignon d'une subvention pour l'installation d'une consigne à vélos sécurisée sur le PEM d'Avignon Centre,
- Les études préliminaires dont la Convention de Financement a été notifiée le 4 décembre 2015, rendues et validées par les partenaires le 6 février 2017,
- Les études d'avant-projet sommaire (APS) dont la convention de financement a été notifiée le 15 décembre 2017 et pour lesquelles le rendu APS a été validé par les partenaires lors du COPIL du 19 septembre 2018,
- La convention de financement des études de projet et de réalisation du projet de PEM d'Avignon Centre notifiée le 26 juin 2019,
- L'avenant n°1 à la convention de financement des études de projet et de réalisation du projet de PEM d'Avignon Centre notifié le 17 mai 2021,
- L'avenant n°2 à la convention de financement des études de projet et de réalisation du projet de PEM d'Avignon Centre notifiée le 10 août 2023

## SOMMAIRE

<b>PREAMBULE</b> .....	5
<b>ARTICLE 1 – OBJET DE L’AVENANT N° 3 A LA CONVENTION INITIALE</b> .....	5
<b>ARTICLE 2 – MODIFICATION DE L’ARTICLE 2.2.2 DE LA CONVENTION INITIALE</b> .....	5
<b>ARTICLE 3 – MODIFICATION DE L’ARTICLE 4 DE LA CONVENTION INITIALE</b> .....	5
<b>ARTICLE 4 – MODIFICATION DE L’ARTICLE 5</b> .....	8
5.3.4 – <i>Variation des appels de fonds</i> .....	8
<b>ARTICLE 5 – MODIFICATION DES ANNEXES DE LA CONVENTION INITIALE</b> .....	8
<b>ARTICLE 6 – MESURES D’ORDRE</b> .....	8
<b>Annexe 1 du présent avenant n°3 : Annexe 2 de la Convention initiale– Calendrier d’appels de fonds prévisionnel</b> .....	13
<b>Annexe 2 du présent avenant n°3 : Annexe 3 de la Convention initiale– Planning du projet.</b> ..	14

## PREAMBULE

Le préambule est complété par :

De nouvelles modifications de programme apparaissent nécessaires pour finaliser les derniers travaux à réaliser à proximité du parvis. Malgré les recherches d'économie effectuées par SNCF Gares & Connexions, maître d'ouvrage unique, le financement de ces derniers travaux nécessite de nouvelles autorisations de programme ainsi que des ajustements du planning de l'opération et du calendrier des appels de fonds.

C'est l'objet du présent avenant n°3 à la Convention initiale qui porte le montant de la phase PRO REA à 20 242 341 **euros Courants**.

### ARTICLE 1 – OBJET DE L'AVENANT N° 3 A LA CONVENTION INITIALE

Le présent avenant n°3 à la Convention initiale vient modifier :

- L'article 2.2.2 « Aménagement de la liaison piétonne par le haut et de l'accès au parking des gares »
- L'article 4. « Montants de la CFI »
- L'article 5 « Dispositions financières »
- Les annexes 2 « appels de fond » et 3 « planning »

### ARTICLE 2 – MODIFICATION DE L'ARTICLE 2.2.2 DE LA CONVENTION INITIALE

L'article 2.2.2 de la Convention initiale est supprimé est remplacé par l'article 2.2.2 rédigé comme suit :

*« 2.2.2 - Aménagement de la liaison piétonne par le haut et de l'accès au parking des gares »*

Pour lier le parvis haut (voir ci-après) et les fonctionnalités intermodales du parking des gares et de la gare routière, un traitement particulier de la zone a été pensé. Une passerelle de raccordement entre le parvis haut et le pont routier existant est créée. Les contraintes de structure du bâtiment abritant l'hôtel, le parking Centre Gare et la gare routière ont conduit les partenaires à renoncer à l'élargissement ponctuel de la passerelle sur l'avenue Monclar.

Les études de projet (PRO) et les travaux de réalisation (REA) intègrent :

- la démolition de la dalle piétonne existante et de l'escalier côté hôtel Ibis,
- la création d'un local à déchets pour l'hôtel Ibis,
- la dépose de la résille, des mains courantes, d'une partie des garde-corps béton et le nettoyage/réparation des garde-corps conservés,
- la réfection de l'ensemble de l'étanchéité et du revêtement de sol (piétons et routier) sur la passerelle,
- la pose de nouveaux garde-corps métallique sur l'ensemble de la zone,
- la pose d'un faux plafond sur l'ensemble de la zone,
- la reprise de l'éclairage de l'entrée de la gare routière et la pose d'éclairage dans le faux-plafond. »

### ARTICLE 3 – MODIFICATION DE L'ARTICLE 4 DE LA CONVENTION INITIALE

Le présent avenant n°3 fait passer le montant du programme du projet de PEM tous sous-programmes et tous périmètres de maîtrise d'ouvrage confondus d'un montant estimatif de 19 730 683 € (€ courants) à un montant estimatif 20 242 341 € (euros courants).

Aussi, l'article 4 de la Convention initiale est supprimé est remplacé par l'article 4 rédigé comme suit :

« Le montant du programme du projet de PEM tous sous-programmes et tous périmètres de maîtrise d'ouvrage confondus est de **20 242 341 €** (euros courants).

	CE 09/2018	€ courants	
TOTAL Convention de financement PRO/REA + Avenants 1 +2	17 033 272	19 730 683	
	Traduction en € courants suivant la formule art 5.3.4 de la CFI BTn=juill 2024 / BT0=sept 2018 +2,5% de provisionnel pour 2025		
TOTAL Convention de financement PRO/REA + Avenants 1, 2 et 3			€ courants 20 242 341



## **ARTICLE 4 – MODIFICATION DE L'ARTICLE 5**

### **5.3.4 – Variation des appels de fonds**

**Lorsqu'ils sont exprimés en euros constants**, les montants des appels de fonds indiqués en annexe 2, sont révisibles par application d'une formule représentative de l'évolution du coût de la prestation.

Ils sont réputés établis sur la base des conditions économiques du mois de septembre 2018. Ce mois est appelé « Mois zéro » (Mo).

Les appels de fonds sont révisés, en hausse comme en baisse, par application de la formule suivante :

$$P(n) = P(o) [0,15 + 0,85 \times BT01(n)/BT01(o)]$$

Dans laquelle :

- P(n) est le montant de l'appel de fonds révisé,
- P(o) est le montant de l'appel de fonds initial réputé établi sur la base des conditions économiques du « Mois zéro »,
- BT01(n) : valeur index BT01 à la date de l'appel de fonds indiquée en annexe 2 moins 3 mois,
- BT01(o) : valeur index BT01 au « Mois zéro ».

Les index utilisés sont les suivants : BT01 (indice national du bâtiment tous corps d'état).

Les index sont publiés à l'INSEE et au Moniteur des Travaux Publics et du Bâtiment.

Le calcul du coefficient de révision sera effectué aux dates d'appel de fonds indiquées en annexe 2.

**Lorsqu'ils sont exprimés en euros courants**, les montants des appels de fonds indiqués en annexe 2, ne sont pas révisibles.

## **ARTICLE 5 – MODIFICATION DES ANNEXES DE LA CONVENTION INITIALE**

Les annexes 2 et 3 de la Convention initiale sont supprimées et remplacées respectivement par les annexes 1 et 2 du présent avenant n°3.

## **ARTICLE 6 – MESURES D'ORDRE**

Le présent avenant n°3 entre en vigueur à sa date de notification à SNCF Gares & Connexions par voie électronique, par courrier avec accusé de réception ou remise en main propre.

L'avenant n°3 est établi en quatre (4) exemplaires, un à destination de chaque signataire.

**Pour la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur,**

Renaud MUSELIER

L'avenant n°3 est établi en quatre (4) exemplaires, un à destination de chaque signataire.

**Pour la Communauté d'agglomération du Grand Avignon,**

Joël GUIN

L'avenant n°3 est établi en quatre (4) exemplaires, un à destination de chaque signataire.

**Pour la Ville d'Avignon,**

Cécile HELLE

L'avenant n°3 est établi en quatre (4) exemplaires, un à destination de chaque signataire.

**Pour SNCF Gares & Connexions,**

Jérôme BINI

## Annexe 1 du présent avenant n°3 : Annexe 2 de la Convention initiale – Calendrier d'appels de fonds prévisionnel

€ courants		Montant CFI avt 3 € courants	Accostage prévisionnel et appels de fonds - € courants		Région Provence A	Grand Avignon
Projet Avignon Centre Actualisation des appels de fonds - octobre 2024 DOD: Directeur d'Opération, Cécile FREDIN						
Entrée gare routière - MOA Grand Avignon		119 766	prévision DOD oct 2024	115 190	40% 47 906	60% 71 860
CFI PRO/REA		appels de fonds		appels de fonds		
Appels de fonds réalisés à date, n°1 à 3		170 626		170 626		Appels de fonds réalisés
Fin d'opération octobre 2025				-55 436		appels de fond à venir
TOTAL Entrée gare routière PRO/REA (G06946)		170 626		115 190		

  

€ courants		Montant CFI avt 3	Prévisionnel accostage		Région Provence A	Grand Avignon	Ville d'Avignon	SNCF G&C
Parvis et liaisons urbaines - MOA Ville		6 905 040	prévision DOD oct 2024	5 910 220	20% 1 022 812	30% 1 534 218	50% 2 557 030	
CFI PRO/REA		appels de fond						
Appel de fond réalisés à date, n°1 à 6		5 113 717		5 113 717				
Appel de fond n°7 - février 2025				300 000				
Appel de fond de fin d'opération - Octobre 2025				496 503				
TOTAL Parvis MOA Ville parvis et liaisons (G06926)		5 113 717		5 910 220				

€ courants		Montant CFI avt 3	Prévisionnel accostage		Région Provence A	Grand Avignon	Ville d'Avignon	SNCF G&C	Surtaxe Locale Ter	FEDER	Subvention Agence
Parvis, liaisons urbaines et Gare - MOA G&C		10 627 235	prévision oct 2024	9 260 320	40% 4 264 824	32% 3 451 059	10% 1 101 261	13% 1 405 848	2% 222 244		2% 182 000
		appels de fonds			42% 3 719 552	33% 2 922 505	11% 974 168	14% 1 239 851	222 244		182 000
Appel de fond réalisés à date, n°1 à 6		8 005 524		8 005 524	3 721 796	3 009 230	961 254		222 244		91 000
Fin d'opération octobre 2025				14 945	-2 244	-86 725	12 914				91 000
Part SNCF G&C				1 239 851							
Total MOA G&C (JF1175)		8 005 524		9 260 320							

€ courants		Montant CFI avt 3	Prévisionnel accostage		Région Provence A	Grand Avignon	Ville d'Avignon
Aménagement consigne vélos MOA Ville		500 000	prévision oct 2024	434 470	50% 250 000	20% 100 000	30% 150 000
		appels de fonds					
Appel de fond n°1 à 6		375 000		375 000			
Fin d'opération octobre 2025		25%		59 470			
TOTAL Aménagement consigne vélos (G08008)		25%		434 470			

€ courants		Prévisionnel accostage		Région Provence A	Grand Avignon	Ville d'Avignon
Indemnisation au titre de la CSA						
Perte de redevance Effia minorée		647 300		647 300		100% 647 300
TOTAL indemnisation CSA		647 300		647 300		647 300
Appel de fond n°1 - Libération du parvis (2022)		1/7	92 471	92 471		92 471
Appel de fond n°2 - octobre 2023		1/7	92 471	92 471		92 471
Appel de fond n°3 - fev 2024		1/7	92 471	92 471		92 471
Appel de fond n°4 - date anniv. 2025		1/7	92 471	92 471		92 471
Appel de fond n°5 - date anniv. 2026		1/7	92 471	92 471		92 471
Appel de fond n°6 - date anniv. 2027		1/7	92 471	92 471		92 471
Appel de fond n°7 - date anniv. 2028		1/7	92 471	92 471		92 471
TOTAL Indemnisation de la CSA MOA G&C			647 300	647 300		647 300

€ courants		Prévisionnel accostage		Région Provence A	Grand Avignon	Ville d'Avignon
Parking - MOA Ville		1 245 000	prévision	1 245 000		
€ courants						
Contrat de performance		198 000	prévision	198 000		

**Annexe 2 du présent avenant n°3 : Annexe 3 de la Convention initiale– Planning du projet**

Planning Avignon Centre			2024						2025												
			jui	aoû	sept	oct	nov	dec	janv	fev	mars	avril	mai	juin	juill	août	sep	oct	nov	dec	
<b>ETUDES - ADMINISTRATIF</b>																					
<b>Lot E - Liaison gare routière et parking</b>	AREP																				
	MOA Ville	Copil	20-sept																		
		AVP	1 mois																		
		DP	2 mois																		
		PRO/DCE	2 mois																		
	HA	3 mois																			
<b>TRAVAUX</b>																					
<b>Travaux Lot E</b>	Etudes exe																				
	Travaux																				
<b>Travaux propriétaires MB</b>	Etudes exe																				
	Travaux																				
<b>Travaux propriétaires Coque Santé</b>	Etudes exe																				
	Travaux																				
			jui	aoû	sept	oct	nov	dec	janv	fev	mars	avri	mai	juin	juill	août	sep	oct	nov	dec	
			2024						2025												